

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE LE 26/05/2015 A 18h30 HEURES**

Après avoir vérifié les présences, les procurations et les droits de vote, l'assemblée compte :

47	copropriétaires présents sur 186, totalisant	1.105 /	4.000 quotités	(soit 28%)
16	copropriétaire(s) représenté(s) sur 186, totalisant	385 /	4.000 quotités	(soit 10%)
63	copropriétaires présents et représentés sur 186, totalisant	1.490 /	4.000 quotités	(soit 37%)

L'assemblée a été régulièrement convoquée une première fois afin de tenir sa réunion annuelle "ordinaire" le . A cette première séance, il a été constaté que le double quorum prévu par la loi n'était pas atteint. En conséquence, l'assemblée générale n'a pu délibérer sur son ordre du jour. Un procès-verbal de carence, tenant également lieu de nouvelle convocation, a été adressé à tous les copropriétaires en date avec référence au même ordre du jour que celui de la première convocation. Conformément à la loi en vigueur, cette deuxième séance de l'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur son ordre du jour quel que soit le nombre de propriétaires présents ou représentés et quel que soit le nombre de quotités qu'ils représentent.

Lors de la signature de la liste de présences, chaque propriétaire ou mandataire, a reçu un(des) bulletin(s) de vote reprenant la formulation des différents points sur lesquels il a été invité à se prononcer au cours de la présente réunion. Un exemplaire de ce(s) bulletin(s) de vote restera annexé au présent procès-verbal.

Seuls les points numérotés et matérialisés en caractères blancs sur fond noir ont été soumis au vote de l'assemblée générale et repris, à ce titre, dans le présent procès-verbal des décisions ; les autres points sont informatifs de sorte qu'ils ne seront pas nécessairement repris au procès-verbal.

1. Désignation du Président de l'assemblée générale, qui doit être copropriétaire

Extrait de l'article 577-6 § 5 : L'assemblée générale doit être présidée par un copropriétaire.

C'est sans aucune opposition que l'assemblée générale accepte la désignation de Madame Tommissen pour assurer la présidence de la présente séance.

2. Désignation du secrétaire

Article 577-6 § 10 : Le syndic rédige le procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale avec indication des majorités obtenues et du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus. A la fin de la séance et après lecture, ce procès-verbal est signé par le Président, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de la séance et par tous les copropriétaires encore présents à ce moment ou leurs mandataires.

C'est sans aucune opposition que l'assemblée générale accepte la désignation de Monsieur Herreng pour assurer le secrétariat de la présente séance.

La séance est ouverte à 19H heures sous la présidence de Madame Tommissen, assisté des membres du conseil de copropriété, qui forment ensemble le bureau de l'assemblée, et du syndic, la SA Lamy Belgium - Agence Basilix,

L'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation, est ensuite abordé. Après délibérations, l'assemblée générale prend **les décisions suivantes**, issues du dépouillement des bulletins de vote.

N° OJ	RESOLUTION SOUMISE AU VOTE	QUORUM REQUIS	POUR	CONTRE	ABST.	RESULTATS
4.2	Approbation des comptes	50%	1.299	147	25	89,83% accepté
5.1	Décharge au conseil de copropriété	50%	1.140	318	2	78,19% accepté
5.2	Décharge au commissaire aux comptes	50%	1.412	0	48	100,00% accepté
5.3	Décharge au syndic	50%	1.116	197	51	85,00% accepté
6.1.1	Candidature Mr Herreng	50%	1.117	170	184	86,79% accepté
6.1.2	Candidature Mme Coenen	50%	1.117	170	184	86,79% accepté
6.1.3	Candidature Mme Tommissen	50%	1.092	170	184	86,53% accepté
6.1.4	Candidature Mr Rutten	50%	1.117	170	184	86,79% accepté
6.3	Mandat CC commissaire au C prof.	75%	1.213	23	186	98,14% accepté
7.1.1	Travaux ascenseurs conformité	75%	1.179	149	17	88,78% accepté
7.3	Approbation acte de base	50%	1.327	0	43	100,00% accepté
7.8	Sécurisation des portes	75%	680	622	153	52,23% refusé
7.8.1	Serrure électroaiments + lecteur de Badg	75%	338	868	76	28,03% refusé
7.8.2	Remplacement des portes	75%	587	754	116	43,77% refusé
7.9	Entrée 13 placement videoparoponie	75%	176	308	900	36,36% refusé
7.10	Entrée 11 Habillage cabines	75%	231	327	826	41,40% refusé
7.13	Entrée 13 peinture du hall	75%	268	191	903	58,39% refusé
7.14	DéTECTEURS incendie	75%	794	594	68	57,20% refusé
7.17	Etude placement compteurs E.C.	50%	309	945	227	24,64% refusé
7.19	Calorimètres et compteurs E.F. electron.	75%	502	808	171	38,32% refusé
8.1	Etude des demandes Mme Verscheure	50%	71	1.167	193	5,74% refusé
8.2	Rachat de la réserve	80%	106	1.245	105	7,85% refusé
10.1	Procédure recouvrement des charges	75%	1.403	0	53	100,00% accepté
11.1	Fonds de réserve	50%	1.380	25	51	98,22% accepté
12.2.1	Approbation du budget	50%	1.306	99	28	92,95% accepté

Les précisions suivantes, issues du débat intervenu en séance, complètent, d'une part l'information des copropriétaires communiquée en annexe de la convocation et, d'autre part, la formulation des points reprise sur le(s) bulletin(s) de vote pour former avec elle la résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Remarque(s) à l'égard du procès-verbal de l'assemblée générale du 26/05/2014

3. Rapport sur l'exercice écoulé

3.1. Rapport du conseil de copropriété

3.2. Echéancier des contrats de fournitures régulières (article 577-8 § 4 14°) - Evaluation

3.3. Action(s) en justice et/ou contentieux impliquant l'association des copropriétaires

3.4. Résumé du tableau comparatif des dépenses ordinaires (art. 577-8 § 4 18°)

3.5. Situation du fonds de réserve

Fonds de réserve Bloc A entrée 11	56.460.-
Fonds de réserve Bloc B entrée 13	65.995.-
Fonds de réserve Bloc C entrée 15 et 15a	50.216.-
Fonds de réserve Bloc D entrée 76	10.531.-
Fonds de réserve Garages	3.725.-
Fonds ascenseur A	18.787.-
Fonds ascenseur B	18.252.-
Fonds ascenseur C	19.408.-
Fonds ascenseur D	6.540.-

4. Comptabilité de l'exercice écoulé (du 01/01/2014 au 31/12/2014)**4.1. Rapport du commissaire aux comptes****4.2. Approbation des comptes généraux – Majorité absolue***Vote n°1*

Proposition de résolution 4.2 Approbation des comptes généraux.

*Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.***5. Décharges des comptes et de la gestion de l'exercice****5.1. Décharge aux membres du conseil de copropriété – Majorité absolue***Vote n°2*

Proposition de résolution : 5.1 Décharge aux membres du conseil de copropriété.

*Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.***5.2. Décharge au commissaire aux comptes – Majorité absolue***Vote n°3*

Proposition de résolution : 5.2 Décharge au commissaire aux comptes

*Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.***5.3. Décharge au syndic – Majorité absolue***Vote n°4*

Proposition de résolution : 5.3 Décharge au syndic

*Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.***6. Elections & mandats****6.1. Mandats des membres du conseil de copropriété – Majorité absolue***Vote n°5*

Proposition de résolution : 6.1.1 Candidature de Monsieur Herreng

Vote n°6

Proposition de résolution : 6.1.2 Candidature de Madame Coenen

Vote n°7

Proposition de résolution : 6.1.3 Candidature de Madame Tommissen

Vote n°8

Proposition de résolution : 6.1.4 Candidature de Monsieur Rutten

Vote n°9

Proposition de résolution : 6.1.5 Retiré du vote

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

6.2. Désignation du commissaire aux comptes (article 577-8/2), qui devra avoir établi son rapport écrit avant l'expiration du délai de convocation – Majorité absolue

Vote n°10

Proposition de résolution : 6.2.1 Retiré du vote

Vote n°11

Proposition de résolution : 6.2.2 Retiré du vote

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

6.3. Mandat au conseil de copropriété de pouvoir choisir le commissaire aux comptes professionnel (article 577-8/2), qui devra avoir établi son rapport écrit avant l'expiration du délai de convocation – Majorité de $\frac{3}{4}$

Vote n°12

Proposition de résolution : 6.3 Mandat au conseil de copropriété de pouvoir choisir le commissaire aux comptes professionnel.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

6.4. Information sur l'Arrêté Royal du 10/12/2012 modifiant l'Arrêté Royal du 09/03/2003 relatif à la sécurité des ascenseurs (publié au Moniteur belge le 19/12/2012)

En copropriété les ascenseurs doivent être mis en conformité en fonction d'un calendrier basé sur leur date de mise en service.

Dans le cas de la résidence LEO 1 celle-ci est postérieure au 1^{er} janvier 1958 dès lors l'installation doit être mise en conformité au plus tard le 31/12/2016.

Date de mise en service	Date de 1 ^{ère} modernisation
A partir du 1 ^{er} avril 1984	Au plus tard le 31 décembre 2014
Entre le 1 ^{er} janvier 1958 et le 31 mars 1984	Au plus tard le 31 décembre 2016
Avant le 1 ^{er} janvier 1958	Au plus tard le 31 décembre 2022

7. Projet(s), proposition(s) ou ratification(s) soumis à l'approbation de l'assemblée générale

7.1. Modernisation et mise en conformité des ascenseurs

Le rapport joint du bureau audit et conseil (monsieur Charlier) est joint **en annexe 4** de l'ordre du jour

7.1.1. Principe de passer commande des travaux – financement par le fonds de réserve de chaque entrée - Majorité de $\frac{3}{4}$

Au vu du rapport remis par le Bureau Audit et conseil la proposition de résolution qui sera soumise aux copropriétaires portera sur la poursuite de l'étude et la tenue d'un assemblée générale extraordinaire dans le seconde partie de 2015. Avec présentation du volet financier aux copropriétaires.

Vote n°13

Proposition de résolution : 7.1.1 Tenue d'une assemblée générale extraordinaire durant le quatrième trimestre 2015 avec présentation du dossier et du plan de financement

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.1.2. Mandat au conseil de copropriété, assisté du syndic et du conseiller technique, de pouvoir choisir le fournisseur – Majorité de $\frac{3}{4}$.

Vote n°14

Proposition de résolution : 7.1.2 Retiré du vote.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.2. Adaptation de l'acte de base

7.3. Approbation de l'adaptation de l'acte de base existant, du règlement de copropriété et du règlement d'ordre intérieur aux articles 577-3 à 577-14 du Code civil – Majorité absolue

Vote n°15

Proposition de résolution : Approbation de l'acte de base mis en conformité

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.4. Vitrage brisée au niveau de la cave de Monsieur Desaer.

7.5. L'Assemblée donne mandat au syndic pour obtenir de Monsieur Desaer et ce au besoin par toutes voies de droit le remplacement du vitrage brisé – Majorité absolue

Vote n°16

Proposition de résolution : 7.5 Point retiré du vote la vitre ayant été remplacée.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.6. Placement de serrures à électroaimants + lecteurs de badges aux entrées – financement des travaux par le biais du fonds de réserve de chaque entrée. – Majorité des $\frac{3}{4}$.

Vote n°17

Proposition de résolution : 7.6 Le point est retiré de l'ordre du jour car celui-ci fait double emploi avec le point 7.8

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.7. Amélioration de la sécurité au niveau des portes d'entrées de la résidence

7.8. Travaux de sécurisation des portes d'entrées placement de serrures à électroaimant ou remplacement des portes – Majorité des $\frac{3}{4}$.

Vote n°18

Proposition de résolution : 7.8 Travaux de sécurisation des portes d'entrées.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.8.1. Placement de serrure à électroaimants + lecteurs de badges aux entrées – financement des travaux par le biais du fonds de réserve de chaque entrée - Majorité absolue

Vote n°19

Proposition de résolution : 7.8.1 Placement de serrure à électroaimant + lecteurs de badges aux entrées – financement par le fonds de réserve.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.8.2. Remplacement de portes – Majorité absolue

Vote n°20

Proposition de résolution : 7.8.2 Remplacement des portes – budget +-50.000€ financement par le fonds de réserve de chaque entrée.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.9. Entrée 13 : Modification de l'installation actuelle en vue du placement de la vidéo – Financement par le fonds de réserve de l'entrée 13 - Majorité des $\frac{3}{4}$.

Vote n°21

Proposition de résolution : 7.9 Entrée 13 Modification de l'installation actuelle en vue du placement de la vidéo – financement par le fonds de réserve de l'entrée 13

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.10. Entrée 11 : Rénovation des cabines d'ascenseurs

7.11. Entrée 11 : Rénovation de l'habillage intérieur des trois cabines d'ascenseurs -Financement par le fonds de réserve de l'entrée 11 - Majorité des $\frac{3}{4}$

Vote n°22

Proposition de résolution : 7.10 entrée 11 Rénovation de l'habillage intérieur des trois cabines d'ascenseurs – Financement par le fonds de réserve de l'entrée 11.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.12. Entrée 13 travaux de peinture.**7.13. Entrée 13 : Mise en peinture et réparations des enduits - Majorité des $\frac{3}{4}$** *Vote n°23*

Proposition de résolution : 7.13 Mise en peinture et réparation des enduits du hall d'entrée – Budget +- 6.700€ financement par le fonds de réserve de l'entrée 13.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.14. Détection incendie**7.15. Placement d'un détecteur incendie à chaque palier - Majorité des $\frac{3}{4}$** *Vote n°24*

Proposition de résolution : 7.14 Placement d'un détecteur incendie à chaque palier – financement par le fonds de réserve de chaque entrée. Budget maximum 3.500€

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.16. Compteur d'eau chaude**7.17. Mise à l'étude du dossier concernant le placement de compteur d'eau chaude et présentation lors de la prochaine assemblée statutaire - Majorité absolue***Vote n°25*

Proposition de résolution : 7.17 Etude du dossier concernant le placement de compteur d'eau chaude.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

7.18. Calorimètres et compteur d'eau.**7.19. Remplacement des calorimètres actuels à évaporation et des compteurs d'eau froide par des modèles électroniques.- Majorité $\frac{3}{4}$** *Vote n°26*

Proposition de résolution : 7.19 remplacement des calorimètres actuels et des compteurs d'eau froide par des modèles électroniques. Achat des répartiteurs. Passage de 25% à 40% de déperdition.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

8. Délibération sur la/les proposition(s) déterminée(s) par un/des copropriétaire(s)

Article 577-6 § 3 : Le syndic inscrit à l'ordre du jour les propositions écrites des copropriétaires, du conseil de copropriété ou des associations partielles dépourvues de la personnalité juridique, qu'il a reçues au moins trois semaines avant le premier jour de la période, fixée dans le règlement de copropriété, au cours de laquelle l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu.

- Demande de Madame Verscheure

Pour faire suite à une demande du fonds du logement Madame Verscheure demande que soit reprise à l'ordre du jour de l'assemblée la demande suivante :

8.1. Mission à un expert d'étudier la mise en place des dispositions suivantes – Majorité absolue

Detecteurs de fumées.
 Eclairages de sécurité.
 Dispositif permettant l'évacuation des personnes.
 Dispositif d'évacuation des fumées et de la chaleur.
 Plan d'évacuation.
 Pictogrammes.

Vote n°27

Proposition de résolution : 8.1 Mise à l'étude des demandes formulées par madame Verscheure.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

- Demande de Madame Vandijck

Pour faire suite à une demande de Madame Vandijck portant sur la proposition de rachat par la copropriété d'une grande réserve de 24 m² située à côté de la conciergerie (entrée 11) et pouvant permettre d'agrandir celle-ci.

8.2. Rachat par la copropriété de la réserve de Madame VANDIJCK – Majorité 80 %

Vote n°28

Proposition de résolution : Rachat par la copropriété de la réserve de Madame Vandijck – financement par le fonds de réserve de chaque entrée.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

9. Demande(s) ou observation(s) relative(s) aux parties communes formulée(s) par toute personne occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel mais ne disposant pas du droit de vote à l'assemblée générale (article 577-8 § 4 8°)

Article 577-8 § 4 8° : Quels que soient les pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement de copropriété, le syndic est chargé de communiquer à toute personne occupant l'immeuble en vertu d'un droit personnel ou réel mais ne disposant pas du droit de vote à l'assemblée générale, la date des assemblées afin de lui permettre de formuler par écrit ses demandes ou observations relatives aux parties communes qui seront à ce titre communiquées à l'assemblée. La communication se fait par affichage, à un endroit bien visible, dans les parties communes de l'immeuble.

Le syndic n'a reçu aucune demande

10. Administration et comptabilité :

10.1. Recouvrement forcé des arriérés de charges – Majorité de 3/4

Vote n°28

Proposition de résolution : 10.1 Approbation de la procédure de recouvrement des charges.

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

11. Comptabilité du nouvel exercice

11.1. Fixation du montant de l'apport au fonds de réserve pour l'exercice comptable en cours – (art. 577-8 § 4 18°) – Majorité absolue

Vote n°29

Proposition de résolution : 11.1 Fonds de réserve 24.480€

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

12. Comptabilité du nouvel exercice

12.1. Projection du fonds de réserve pour le nouvel exercice.

12.2. Budget prévisionnel pour faire face aux dépenses courantes de maintenance, de fonctionnement et d'administration des parties communes et équipements communs de l'immeuble (art. 577-8 § 4 18°)

12.2.1. Approbation du budget – Majorité absolue

Vote n°30

Proposition de résolution : approbation du budget : maintien du budget de fonctionnement 2014

Concernant le résultat du vote il convient de se référer au tableau des résultats.

Etabli le 26/05/2015

André VANDEN BROECK
Gestionnaire
Lamy Belgium sa

La prochaine assemblée générale ordinaire se tiendra entre le 15 et le 30/04/2016

Tout copropriétaire peut demander à l'assemblée générale de délibérer sur la proposition que celui-ci détermine. Toutefois, pour permettre l'inscription de ce point à l'ordre du jour en respectant les délais de convocation, la demande doit être formulée, par écrit, au syndic, au moins trois semaines avant le premier jour de la quinzaine définie ci-avant.

Signatures des propriétaires ou des mandataires encore présents en fin de séance



Handwritten signatures of property owners or mandatories present at the end of the meeting. The signatures are as follows:

- Tomissen Elise (Signature)
- Tomissen Anne-Sophie (Signature)
- Delire (Signature)
- Q (Signature)
- Two overlapping signatures (Signature)

Association des copropriétaires de la résidence LEO - Assemblée générale du 26/05/2015

Noms des propriétaires qui ont voté contre (C) ou qui se sont abstenus (A)

Nom	12.2.1	11.1	10.1	8.2	8.1	7.19	7.17	7.14	7.13	7.10	7.9	7.8.2	7.8.1	7.8	7.6	7.5	7.3	7.1.2	7.1.1	6.3	6.2.1	6.2.1	6.1.5	6.1.4	6.1.3	6.1.2	6.1.1	5.3	5.2	5.1	4.2			
ABERKAN MOHAMED																																		
ACTERGAL - ALDERSON																																		
ADORNA DIAZ - MUGEMANGANGO																																		
BALKWILL J.	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C				
BELLENS Martine																																		
BOON Magali																																		
BRUYNINCKX																																		
CABRERA - LLAMAS																																		
CALLEBAUT - SERMEUS	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C				
CLAEYS Martine																																		
COENEN Régine																																		
CRABBE - DE SCHAMPHIELEIRE																																		
DE RONGE - VERHELST André																																		
DE SMET Marc																																		
DOLL - BOUYOU																																		
DREZE Anne-Marie																																		
EL AHMADIEH Faten	C																																	
ETIENNE Alain																																		
FRANCK Danièle																																		
GERMONPREZ - FESTRAETS																																		
GILLES - VANDENPUT																																		
GUEDES Fernanda																																		
HAMBYE Sandrine	A	A	A																															
HASAN - YUSEIN																																		
HASARD - Vve DE RAYMAEKER																																		
HERRENG - VERELST																																		
HERSCOVICI ORENSTEIN John	C																																	
IRBIK Esin	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C				
ISIRLAR Mehmet SATHAN Yeliz	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C				
LADRIERE Sébastien	C	C	A	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C				
LAMBERTS Michel																																		
LAMBRECHT Nadine	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A				
LEFEVRE - RILLAERS Raymond	C	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A				
LEON - ESPIN BONILLA																																		
LUKASIK Piotr - Justyna																																		

Nom	12.2.1	11.1	10.1	8.2	8.1	7.19	7.17	7.14	7.13	7.10	7.9	7.8.2	7.8.1	7.8	7.6	7.5	7.3	7.1.2	7.1.1	6.3	6.2.1	6.2.1	6.1.5	6.1.4	6.1.3	6.1.2	6.1.1	5.3	5.2	5.1	4.2
MARCHAL Claudine																															
MARTINEZ GONZALEZ																															
MAYOR Jeanine	A	C	A	C	C																										
MENYIE OLINGA Brigitte																															
MIZRAK - AYDOGAN	C	C	C	C	C																										
MOREAU - HUYGENS																															
PAKALIN Leyla (A10)	C	A	A	C	C																										
PAKALIN Leyla (AS3)		A	A	A	A																										
PAKALIN Leyla (B35)	C	A	A	A	A																										
PAKALIN Leyla (BS2+REV5)																															
PAKALIN Leyla (C45)	C	A	A	A	A																										
PAUWELS - MAKASSOUBA	C	A	A	A	A																										
PINZON Carlos																															
PRETE - APPART																															
RETZ Reina																															
ROBIN Josette																															
RONVEAUX Paulâ																															
RUTTEN - VANBORREN																															
SAHAN Telli - SAHAN Mevlut	C	C	C	C	C																										
SEGERS Marguerite																															
STEVENS Cécile	A	C	A	C	C	C																									
TOMMISSEN - DELIRE																															
VAN DEPUTTE Alice																															
VANDENBUSSCHE Pierre	A																														
VAUTHIER Laurence																															
VOISIN Hélène																															
WARZEE Marie-Rose																															